



---

*GROUPEMENT FONDE EN 1855*

## **CAP du 28 novembre 2013 DECLARATION PREALABLE**

*UN DERNIER RENDEZ-VOUS...A NE PAS MANQUER !*

Monsieur le Président, monsieur le Directeur,

Cette ultime CAP de l'année 2013 constitue un rendez-vous important pour l'ensemble des ITPE. Importance marquée par votre présence, renouant avec une bonne habitude que la précédente DRH avait souhaité perdre de vue.

Un rendez-vous qui est l'occasion d'examiner les promotions au grade d'ingénieur divisionnaire, mais pas seulement.

Elle est aussi la dernière occasion pour les ITPE inscrits au tableau d'avancement 2013 de concrétiser leur promotion dans un contexte toujours plus difficile, tel que notre musée des horreurs de la mobilité a pu le démontrer. Corrélativement, elle sera également l'occasion pour l'administration d'accéder à notre demande de prolonger le délai pour concrétiser en leur permettant de candidater lors de la prochaine CAP mobilité.

Cette CAP sera aussi l'occasion pour l'administration de permettre aux derniers lauréats de la liste d'aptitude de se positionner sur un poste en dehors de la liste restreinte, et de tracer les orientations d'une évolution de fond des modalités de primo affectation dès 2014.

Elle permettra également d'acter des avancées sur de premiers chantiers, tels que les emplois éligibles à la promotion d'ingénieur en chef ou encore l'élargissement de la liste des postes vacants aux autres ministères et aux établissements publics.

Les décisions prises lors de cette CAP seront donc le signe fort de l'intérêt que l'administration porte au corps des ITPE, colonne vertébrale du portage des politiques du METL et du MEDDE.

Enfin, à quelques jours de notre congrès, elle devra permettre d'annoncer enfin des éléments concrets quant au lancement effectif des chantiers post-assises.

## **Un délai de concrétisation de la promotion à divisionnaire devenu intenable**

Lors de la dernière CAP mobilité (d'octobre), j'ai réaffirmé la demande du SNITPECT-FO relative à l'allongement du délai pour concrétiser la promotion à divisionnaire, face aux difficultés croissantes, et ce dès cette année, sans attendre l'évolution souhaitée de la charte de gestion en 2014 sur ce point !

La réponse a jusqu'ici été une réponse d'attente, l'administration souhaitant proposer la liste des postes restés vacants aux quelques ITPE n'ayant pas encore trouvé une solution. Et si le nombre de cas potentiels de non-concrétisation à l'issue de cette CAP reste marginal, c'est au prix d'efforts individuels faisant parfois rimer promotion avec souffrance et stigmatisation. Pour nous, l'inscription au tableau d'avancement au grade de divisionnaire doit rester un événement positif de valorisation et d'ouverture de perspectives professionnelles, pas un facteur de déstabilisation individuelle. Sans quoi la question du niveau d'exigence faite au seul corps des ITPE en matière de mobilité ne manquerait pas d'être posée...

Aujourd'hui, le SNITPECT-FO attend une réponse et ne saurait tolérer de voir des collègues renoncer à leur promotion au prétexte d'une complexité de gestion propre à nos ministères ou de pratiques de certains services ! Il est grand temps qu'un chantier soit enfin ouvert pour modifier le processus et l'adapter à l'environnement actuel : zones fermées à la mobilité, concurrence accrue, raréfaction des postes et diminution des effectifs, multiplication d'avis défavorables et d'approches de recrutement « prêt à l'emploi » ....

### **Le tableau d'avancement 2014**

L'examen des dossiers proposés au tableau d'avancement cette année appelle quelques observations quant au respect des règles de gestion.

Que peut-on penser de ces MIGT qui ne remontent pas les dossiers d'ITPE au prétexte qu'ils n'ont pas 15 ans d'ancienneté dans le corps des ITPE ? Que dire également des dossiers non remontés parce qu'il y aurait un quota de dossiers à respecter ?

De plus, quelle information est donnée aux chefs de service sur les procédures de proposition ? Force est de constater que certaines demandes de promotion au titre du principalat normal ont du mal à aboutir jusqu'à la CAP et que certaines demandes de promotion au titre du principalat long sont très mal accompagnées par les services en terme de projet !

Devant la diversité des corps employeurs, un rappel des règles de promotion ainsi qu'un pilotage plus fort de la DRH nous semblerait plus qu'utile.

## **Les conditions d'affectation des lauréats de la liste d'aptitude et de l'examen professionnel**

A l'occasion de la CAP promotion à ITPE par liste d'aptitude, le SNITPECT-FO a demandé que les lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude puissent choisir leur poste dans la liste mobilité ! Demande réitérée dans [ma lettre du 4 septembre 2013](#), à laquelle j'attends toujours une réponse.

Il est temps que l'administration prenne une décision pour les derniers lauréats de la liste d'aptitude de cette année, et donne une perspective d'évolution positive des procédures de primo-affectation pour l'année 2014. Futurs ingénieurs et administration auraient sans doute à y gagner !

A ce propos, nous demandons le lancement d'une phase d'expérimentation permettant aux lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude de se positionner sur les listes de postes vacants, pour aboutir après bilan à une nouvelle rédaction de la charte de gestion en fin d'année 2014.

Dans cette hypothèse, le SNITPECT-FO appelle d'ores et déjà votre attention sur certains points de vigilance :

- Pour les lauréats de l'examen professionnel : un accompagnement des lauréats devra être opéré le plus en amont possible pour qu'ils se positionnent dans les meilleures conditions sur la prochaine liste des postes vacants. D'autant plus s'ils ne bénéficient que d'un tour de mobilité pour concrétiser.
- Pour les lauréats de la liste d'aptitude : même si le calendrier laisse une marge de manœuvre plus large avant la phase d'expérimentation, il nous semble nécessaire que le même type d'accompagnement soit fait dès la première CAP (celle d'octobre).

Enfin, quel que soit le mode d'accès au corps, nous demandons pour les lauréats n'ayant pas été en mesure de trouver un poste dans le ou les cycles de mobilité, de bénéficier d'un accompagnement individuel de la DRH intégrant contraintes et opportunités personnelles et professionnelles.

## **Les conditions de primo-affectation des sorties d'ENTPE**

Nous avons également alerté la DRH en début d'année, suite à une sollicitation des élèves de la 58ème promotion, sur les délais intenablement appliqués entre publication de la liste proposée et choix de postes à opérer. Nous demandons là aussi à la DRH d'étudier en concertation étroite avec l'ENTPE et les élèves les conditions d'une amélioration du processus de primo-affectation en sortie d'école, dans un calendrier réaliste.

Dans ce cadre, le SNITPECT-FO demande notamment:

- la prise en compte des situations personnelles ou sociales particulières,
- une attention particulière sur l'intérêt et le contenu des postes proposés
- l'aménagement d'un calendrier et d'un processus permettant aux élèves et aux chefs de services d'être acteurs dans le choix des affectations.

## **Les emplois d'ingénieurs en chef**

Dans la droite ligne des assises des métiers des ingénieurs, le chantier n°4, relatif à la gestion et au déroulement des carrières des ITPE, a démarré à la fin de l'été pour s'atteler dans un premier temps aux emplois des ingénieurs en chef.

Si le SNITPECT-FO peut se féliciter de la parution prochaine d'un décret facilitant les conditions de retour des emplois DATE et d'ingénieurs en chef de la FPT, validé la semaine dernière en CTM, il n'en demeure pas moins que d'autres mesures, temporaires dans l'attente de notre légitime 3ème grade, doivent voir le jour.

Il en est ainsi de la ré-écriture de l'arrêté fixant la liste des emplois éligibles, pour laquelle le SNITPECT-FO a émis des propositions pour inscrire un certain nombre de fonctions, dont, à titre d'exemple, les postes de chargé(e) de mission nationale, chef de bureau à enjeu particulier en AC, responsables de services en DEAL, adjoints à chefs de service en directions régionales d'Ile de France, ou responsable d'UT en DREAL. Il est nécessaire à présent que l'administration prenne une décision quant à ces propositions.

Il en est également ainsi de la nécessaire publication des arrêtés interministériels relatifs au ministère de l'agriculture, de l'intérieur et dans les services du Premier Ministre, ce qui fluidifierait en outre les mobilités. Où en sont les saisines de ces ministères et les éventuelles réponses ?

### **Le rétablissement de la liste de postes vacants en interministériel et dans les établissements publics**

Et puisque nous abordons le sujet des mobilités, à moins de deux semaines de la publication de la liste des postes vacants, le SNITPECT-FO sera très vigilant au fait que la liste contienne bien les postes pouvant intéresser les ITPE dans les autres ministères et les établissements publics, conformément à l'annonce faite lors de la dernière CAP.

## **Les chantiers post-assises**

Face au silence inquiétant de l'administration concernant la mise en œuvre des chantiers post-assises, je me suis adressé au secrétaire général du MEDDE/METL par [lettre en date du 6 novembre 2013](#), afin de ré-exprimer les attentes des ITPE, et demander leur inscription dans les agendas sociaux ministériels 2014.

En effet, à ce jour, ni le mode de gouvernance, ni le calendrier précis de réalisation de ces chantiers n'ont été fixés. Par ailleurs, aucun acte de la journée du 3 juillet 2013 n'a été publié sur le site dédié aux Assises des métiers de l'ingénieur.

Il devient urgent de connaître sans plus attendre le nom du ou des pilotes de chacun des chantiers, le calendrier précis des réunions de travail et des rendus intermédiaires, ainsi que la composition des équipes projet. Nous sommes de plus en attente de la définition du mode de pilotage global de la démarche, intégrant notamment des employeurs et directions générales, ainsi que du rôle qui sera joué à ce niveau par les chargés de missions du corps, naturelles chevilles ouvrières du projet stratégique et du conseil des employeurs appelés de nos vœux pour le corps des ITPE.

Tout cela pour que les assises débouchent sur une démarche visionnaire et non seulement gestionnaire !

Tout cela aussi pour vous permettre de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires pour justifier que la démarche « Assises » constitue une réelle démarche de GPEEC en interministériel, à l'occasion par exemple d'éventuels colloques de la DGAPF sur ce thème...

A quelques encablures de notre congrès des 5 et 6 décembre, il devient donc urgent que **de premiers signes concrets** d'avancement des chantiers voient le jour, et débouchent rapidement sur de premières mesures en matière de gestion, de recrutement, et de rémunération. N'oublions pas que les assises sont le fruit d'une mobilisation sans précédent le 9 février 2012 et que les ITPE y ont fondé l'espoir de voir enfin une remise en perspective de l'avenir de leurs parcours professionnels !

L'ensemble des réponses que vous pourrez aujourd'hui nous apporter sur ces différents sujets permettra de mesurer, dans la perspective de notre congrès, si ce rendez-vous important pour vous comme pour nous n'est pas un rendez-vous manqué.

Histoire que les espoirs « nés un 3 juillet » ne se muent pas en déception, désillusion...voire colère. Monsieur le Président, la balle est dans votre camp !

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO